



MAIRIE DE LES MARTRES-SUR-MORGE

13, rue des écoles
63720 Les Martres-Sur-Morge
Téléphone : 0473973891
Mail : martressurmorge@orange.fr

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

LES MARTRES SUR MORGE

MARDI 21 JANVIER 2025

Présents : Eugène CHASSAGNE, Samya RIOTON, Maddy MASSON,
Anne BOROT, Domenico MODISTA, Luis CRESPO, Marie-France LABBE,
Pierre AUDEBERT, Aurélie CHAMPION, Mathieu CROIZET, Evelyne
DATARIO,

Angélique GARMIS, Christophe KLONOWSKA, Laurent RENAULT,

Secrétaire de séance : Anne BOROT

Début de la réunion : 19h30

- **Assurance : protection sociale complémentaire**

La mise en place d'une participation employeur à une protection santé au profit des agents, aujourd'hui facultative, sera rendue obligatoire dès le 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme va lancer une procédure de mise en concurrence de plusieurs organismes pour ensuite établir une convention de participation en matière de garantie santé qui sera proposée aux communes, libres d'adhérer ou non.

Le conseil municipal, après avoir échangé suite aux explications de Monsieur le Maire, l'autorise à l'unanimité, à mandater le centre de gestion pour mener cette consultation.

- **Location : bail précaire d'un pré (numéro 089)**

Un locataire demande la résiliation du bail signé avec la commune en novembre 2016 et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025.

La parcelle YH 89 située lieudit « Le Bouillat », d'une surface de 10.160 m² est donc désormais libre.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au secrétariat de mairie.

- **Patrimoine : achat des terrains bois**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SAFER a proposé à la commune la vente de plusieurs parcelles de terrains / bois.

L'ensemble de ces parcelles représente une surface totale de 9.641 m². Le coût total de la dépense s'élève à 7.740 €, frais de notaire et rémunération SAFER compris.

Après échanges, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire avec la SAFER pour l'achat de ces parcelles.

- **Syndicat : vérification et actualisation des fossés communaux**

Le syndicat de la Rive Droite de la Morge est chargé d'intervenir pour l'entretien de certains fossés appartenant à la commune. Ne disposant pas des compétences nécessaires pour vérifier la propriété des fossés, c'est à la commune d'effectuer un diagnostic précis de ces derniers.

Après discussions, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire concernant cette vérification.

- **Travaux chaufferie bois – travaux supplémentaires**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la réunion du conseil municipal du 23 septembre 2024, l'entreprise CHANDEZE avait présenté deux devis concernant des travaux supplémentaires.

- Revêtement bitumineux d'étanchéité, delta MS, drain, pour un montant de 4.390 € HT.
- Dépose et repose du réseau de drainage du terrain de tennis et suppression pour la salle de réunion, dégagement des réseaux existants non référencés, pour un montant de 3.000 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a négocié avec l'entreprise CHANDEZE et il en ressort que la commune prendra à sa charge une partie du coût de ces travaux, à savoir le drain chaufferie comprenant celui du terrain de tennis (dépose/repose) et le remblai derrière le mur de la chaufferie pour un coût HT de 2.450 €.

L'ensemble du conseil municipal félicite Monsieur le Maire pour avoir mené à bien cette négociation et l'autorise à faire le nécessaire avec l'entreprise CHANDEZE.

- **Labo Terana : modification tarifaire 2025**

Le laboratoire TERANA effectue deux analyses bactériologiques et deux contrôles de surface trimestriellement à la cuisine de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire a été informé du montant de leurs prestations pour 2025. Celles-ci s'élèveront à 703.20 € TTC (contre 612.00 € en 2024).

Considérant que ces analyses sont obligatoires, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à répondre favorablement à la proposition du laboratoire TERANA.

- **TE 63 (ex SIEG) : évolution des cotisations 2025**

Monsieur le Maire donne l'information que le montant des cotisations de TE 63 passent de 5.366.27 € à 7.256.97 €, soit une augmentation de 35.23 % pour 2025. L'augmentation concerne essentiellement les décorations de Noël (pose et dépose).

Le conseil municipal met en réflexion la poursuite ou non de ces décorations lumineuses lorsque les actuelles devront être renouvelées.

- **ZAER : validation des cartes Zone d'Accélération pour le développement des énergies renouvelables avant concertation**

Les communes doivent travailler sur l'identification des zones de leur territoire pouvant potentiellement accueillir des systèmes produisant des énergies renouvelables, ceci sans pour autant présenter un projet.

Les sujets concernés sont : bois énergie, géothermie, photovoltaïque en ombrières sur parking, solaire thermique et photovoltaïque en toiture, hydroélectricité, photovoltaïque au sol, éolien, méthanisation, réseau de chaleur.

Un groupe de travail réunissant des élus de notre commune s'est constitué pour réfléchir sur ce sujet et une présentation des zones retenues est présenté ce jour au conseil municipal.

Avant la validation de ces zones, une concertation publique est prévue du 17 février au 14 mars 2025. Elles seront ensuite intégrées dans le PLUi.

- **Entretien et maintenance de la chaudière bois**

Monsieur le Maire détaille les devis demandés à deux entreprises pour l'entretien et la maintenance de la chaudière bois :

- Société E2S : 4.375.00 € HT/an
- Engie Solution : 4.915.77 €/an

Après étude de ces deux propositions, le conseil municipal souhaite demander à ces entreprises des précisions supplémentaires.

- **Présentation des travaux pouvant se réaliser dans le cadre du FIC 2025.**

Opération : Programme Travaux 2025			
Chemin	Montant HT	TVA	Montant TTC
Chemin communal N°11	12 602,50 €	2 520,50 €	15 123,00 €
Chemin de Thuret	15 620,00 €	3 124,00 €	18 744,00 €
Chemin Derrière les Clos	18 512,50 €	3 702,50 €	22 215,00 €
Aménagement Paysagiste Parking de la Salle des Fêtes	19 980,00 €	3 996,00 €	23 976,00 €
Total	66 715,00 €	13 343,00 €	80 058,00 €
FIC demandé 40%	26 686,00 €		
Auto-financement	40 029,00 €	13 343,00 €	53 372,00 €

Un groupe de travail va se constituer afin de réfléchir à l'aménagement du parking de la salle des fêtes, en termes de sécurité, circulation et stationnement.

- **Questions diverses**

Lors d'une précédente réunion, il avait été décidé de mettre des bancs sur le parking du cimetière. Ceux-ci seront prochainement installés.

Fin de la réunion à 22h30.

Le Maire

Eugène CHASSAGNE

Le Secrétaire de séance

Anne BOROT

Les Conseillers

